

fait pas y regarder de trop près. Nous trouvons dans une chronique du *Courrier du Dimanche* une anecdote qui prouve une fois de plus qu'il ne faut pas se laisser prendre aux apparences. Voici le récit du chroniqueur :

J'ai connu à Paris, il y a quelques années, un ambassadeur de Perse, jeune et de figure agréable, habitué de l'Opéra et des Italiens, fanatique de nos petits théâtres, parlant le français comme Siraoudin, aimant les calembours et spirituel jusqu'au bout de son bonnet pointu le quel ambassadeur fut obligé de revenir chez lui par ordre de son souverain, ce qui le désolait fort. Il emmena de Paris, comme secrétaire, un jeune homme qu'il avait connu dans le monde; c'était un camarade plutôt qu'un fonctionnaire de sa suite; il le tutoyait, et il ne causait même guère avec lui que d'une façon intime. On partit, on traversa la Russie et on arriva bientôt, en devisant et en riant, jusqu'à la frontière persane. Au dernier relais russe, l'ambassadeur prit son compagnon de route par la main, et le regardant entre les deux yeux lui dit d'un ton solennel :

— Tu vas assister, mon pauvre ami, à un changement de décor bien autrement extraordinaire que tout ce que nous avons vu ensemble dans les fêtes du boulevard. Je vais entrer avec ma valise dans la pièce voisine de celle-ci, j'en sortirai méconnaissable. Je quitterai mon paletot de touriste pour ma capote d'uniforme et je remplacerai ma cravache par un grand sabre.

Je coiffai le bonnet frisé qui t'a fait rire si souvent à l'ambassade, et je me laissai glisser dans une paire de bottes qui te rappelleront les carabiniers d'Offenbach. Mais tout cela ne sera rien encore en comparaison du changement à vue qui va s'opérer dans ma personne morale. Si tu as envie de rire de mon nouveau déguisement, dépêche-toi de le faire avant que nous ne soyons sur le sol de mon pays, car je me verrais obligé, pour sauvegarder la dignité de mon rang, de te faire donner cent coups de bâton sur la plante des pieds. Dans un instant nous serons entourés d'espions, et si, par malheur, je ne rentrais pas dans ma peau de sauvage, on ne tarderait guère à m'accuser et à me convaincre de haute trahison. Maintenant, ajouta-t-il, tu es averti, tiens-toi sur tes gardes. Ici je suis général, tu n'es pas même un chien, et tu ne vas pas un timbre-poste d'un centime, qui aurait déjà servi. Tu es trop intelligent pour croire que je plaisante.

Telle fut l'allocution surprenante de l'ambassadeur : le programme s'accomplit de point en point. Au gentleman élégant, succéda un barbare méconnaissable : longue barbe, coiffure hideuse, air renforcé, jamais métamorphose ne fut plus complète. Le nécessaire de Taban qui servait au confortable du voyage disparut dans les profondeurs d'une malle avec les vêtements européens, le général n'en avait plus besoin, il mangeait avec ses doigts, ne se lavait plus, et remplaçait le savon par des onctions de suif.

Son secrétaire épouvanté bégayait en lui adressant la parole, infirmidit dont son maître n'avait pas même l'air de s'apercevoir. Cela dura deux ans, au bout desquels on revint en Europe.

— Comment fera ce pauvre général pour rentrer dans ses bottes vernies, dans son habit noir et dans son gilet de satin? se demandait avec inquiétude le naïf secrétaire.

Un beau matin, en sortant de l'hôtel, il rencontra un gommeux rasé de frais, la raie au milieu de la tête et la moustache en croc, qui secouait avec une badine un irréprochable pantalon gris collant, comme s'il eût craint d'y rencontrer un grata de poussière.

— Où vas-tu si vite? dit le gommeux.  
— Mais, monsieur, j'ai pas l'honneur de vous connaître, balbutia le secrétaire.  
Le gommeux se mit à rire comme un fou.

C'était le général.  
J'ai à peine besoin d'ajouter, je pense, que cette histoire n'est point un conte, que les deux personnages existent et que je pourrais ici donner leur nom et leur adresse si je ne craignais pas de faire empaler le premier et de faire une réclame au second.

— On lit dans le *Times* qu'un médecin anglais, le docteur Frayrer a fait dans un des hôpitaux de Londres de très-curieuses études sur l'empoisonnement causé par la morsure des serpents. Il a pu constater par une longue série d'expériences qu'aucun des antidotes préconisés jusqu'à ce jour n'a d'efficacité, mais il a reconnu que la vie peut être prolongée pendant plusieurs heures par la respiration artificielle. Dans une de ses expériences, le cœur a continué de battre pendant neuf heures après le développement de symptômes qui amenèrent immédiatement la mort. Le cœur ne s'arrêta qu'à cause de l'imperfection de la respiration.

Quant à l'action du poison, le docteur Frayrer pense qu'il y a une grande analogie entre le poison de serpent et le curare, et ce fait lui donne l'espérance que la respiration artificielle peut, si elle est soutenue avec continuité, sauver la vie. On sait qu'un animal empoisonné par le curare peut, après plusieurs heures de mort apparente, être rappelé à la vie par la respiration artificielle et l'application de la chaleur. Le poison est ensuite éliminé par les organes sécréteurs et l'animal se rétablit. Le curare agit par la paralysie des nerfs moteurs et amène l'asphyxie en s'étendant aux muscles de la respiration. Le poison du cobra, suivant le docteur Frayrer, agit de la même manière, mais il n'est pas certain, quoique cela ne soit pas prouvé, qu'il ne porte pas, en outre, une atteinte irréparable aux centres nerveux.

Le docteur Frayrer estime qu'il faudrait, pour établir la respiration artificielle pendant des heures et même des jours, un appareil spécial qui serait mu par la vapeur. Dès que les symptômes de l'empoisonnement apparaissent, il serait nécessaire de commencer la respiration artificielle, de l'entretenir constamment et de tenir le corps à la chaleur du sang; avec ce traitement, quand de faibles quantités de poison seulement ont été absorbées, le docteur Frayrer ne doute pas du succès.

Un médecin de Belgique a fait des expériences dans le même sens que le docteur Frayrer. Dans un cas, il a entrepris l'action du cœur pendant dix heures, quoique les convulsions eussent déjà commencé.

— On écrit au *Courrier de l'Eure* :

Si les colonnes de votre journal le permettent, veuillez, je vous prie, insérer dans votre prochain numéro le récit ci-après d'une chasse au loup faite sur les confins de l'Eure et d'Eure-et-Loire.

Dans les bois dits de Brouillé, sis sur les communes de Saint-Lubin-de-Gravay et de Bérou, appartenant au baron d'Aubigny, deux loups mâle et femelle étaient connus des gardes et des habitants du pays. Pour se débarrasser de ces dangereux hôtes, une battue fut projetée, et aujourd'hui mardi une centaine de fusils ont été réunis à la ferme de Brouillé.

Les gendarmes, les gardes et le sieur Louis, piqueur de M. le marquis de Chambray, si avantageusement connu des chasseurs à courre, après s'être assurés de la présence des loups, et constaté que chaque tireur était à son poste, firent commencer une première battue qui eut un très-heureux résultat. La louve, cherchant à se dérober, fut aperçue à 30 mètres environ par un de nos habiles tireurs de Verneuil, M. Gustave Daupley, qui, de ses deux coups de feu, la tira si adroitement qu'elle alla rouler sans vie à une dizaine de mètres de là.

Une seconde battue fut aussi heureuse. Après sept à huit coups de fusil tirés sur le loup, il fut abattu par M. Gonord, propriétaire à la Motte-du-Bois.

Ces deux loups sont de la plus grande et forte espèce, âgés de sept à huit ans, et avaient plusieurs fois enlevé des moutons.

On ne peut qu'applaudir à cette utile destruction et à l'intelligence avec laquelle la chasse a été conduite, ainsi qu'à l'habileté des tireurs.

— Dimanche, un citoyen à barbe grise dit tout haut dans un groupe :

— Ayons le calme de la force.

— Vous avez raison, répond un assistant, d'autant plus que si nous ne l'avions pas, on se chargerait probablement de nous le donner.

— A la police correctionnelle :

On amène entre deux gardes, un particulier qui a été ramassé ivre-mort sur la voie publique. Le président qui le reconnaît pour un habitué, prend son air le plus sévère :

— Comment, toujours vous! Qu'est-ce qui vous amène encore ici?

— Mon président, c'est les municipaux.

— Mon président, c'est les municipaux.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. BUFFET.

Séance du 28 mai.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

A l'occasion du procès-verbal, M. Christophle réclame contre le compte-rendu qui a omis de mentionner les membres du centre gauche parmi ceux qui ont accueilli M. Thiers par leurs applaudissements. Nous n'avons pas été, dit l'orateur, les flatteurs de la veille, nous sommes les amis du lendemain.

M. Gent, de son côté, proteste contre la façon dont le bureau surveille la rédaction du compte-rendu. Il déclare que cette procédure est un fait inconnu dans les fastes parlementaires. (Applaudissements à gauche.)

Le président répond qu'il ne fait aucune objection à ce qu'il soit donné communication par les sténographes des notes qui servent à la confection du compte-rendu officiel. En ce qui concerne le compte-rendu de la séance d'hier, M. le président ne l'a pas encore lu. Mais il ne reconnaît à personne le droit de révoquer en doute la loyauté des membres du bureau de l'Assemblée. (Applaudissements à droite.)

Le procès-verbal est adopté.

Est validée sans débat l'élection de M. Périn dans la Haute-Vienne.

Dépôt par le ministre de la guerre d'un projet de loi tendant à avouer d'un an l'admission des élèves de l'École polytechnique au grade de sous-lieutenant d'artillerie. Le ministre demande l'urgence pour ce projet qui, d'ailleurs, n'a qu'un caractère provisoire.

L'urgence, mise aux voix, est déclarée.

Reprise de la discussion du projet de loi concernant la convention conclue avec les chemins de fer de l'Est. — M. de Fourtoul, qui avait annoncé hier son intention de combattre les amendements proposés, vient déclarer qu'il attendra, pour les réfuter, que ces amendements aient été développés par leurs auteurs.

M. de Ventavon monte à la tribune. L'orateur se plaçant au même point de vue que M. Clapier, voudrait réduire à des proportions moins onéreuses pour le trésor l'indemnité due à la compagnie de l'Est. Il demande qu'on fasse ici purement et simplement application du droit commun.

Or, le taux de la rente annuelle allouée par le projet à la compagnie des chemins de fer de l'Est paraît usuraire. Il conviendrait donc de le ramener au chiffre normal de 5 p. 0/0. L'orateur insiste sur ce point que la compagnie de l'Est n'est qu'un usufruitier, attendu qu'en l'espèce l'Etat est un propriétaire. Il invoque, en outre, le bénéfice du cas de force majeure qui, à ses yeux, dispense l'Etat d'accorder à la compagnie de l'Est une indemnité pour la dédommager des recettes dont la source lui est désormais fermée.

M. Méline, secrétaire de la commission, se demande s'il serait opportun de renvoyer à l'appréciation des tribunaux, selon le vœu du préopinant, une question qui sera bien mieux tranchée à l'amiable, grâce aux excellents rapports qui existent entre l'Etat et la compagnie de l'Est. L'orateur, rappelant l'origine de la créance de la compagnie, entreprend de démontrer que les 325 millions déduits de la contribution de guerre reviennent légitimement à la compagnie. M. de Ventavon a invoqué le droit commun. Eh bien! le droit commun dit que celui qui a été exproprié de sa propriété doit être indemnisé de ce dont il a été dépossédé. D'ailleurs, les 325 millions sont en réalité une avance faite par la compagnie de l'Est à l'Etat; en effet, sans cette stipulation, l'Etat se voyait contraint de chercher ailleurs la somme dont il s'agit. L'orateur, après avoir examiné par le menu la question litigieuse soulevée par les adversaires du projet et répondu successivement à leurs griefs, conclut en sollicitant en faveur de la convention passée avec la compagnie de l'Est, la haute sanction de l'Assemblée nationale.

M. le baron de Jauzé monte à la tribune. L'orateur vient développer la thèse du rachat des chemins de fer par l'Etat. Mais il voudrait que M. Poyer-Quertier expliquât dans quelles conditions l'affaire a été traitée avec la Prusse. En conséquence l'honorable membre cède la parole à M. Poyer-Quertier.

L'ancien ministre des finances expose que les négociateurs de Francfort n'ont pas traité au nom de l'Etat, vu la situation de force majeure. Quant au chiffre de 20 millions 500 mille francs que le projet propose d'attribuer par annuités à la compagnie de l'Est, l'orateur le trouve excessif. Une annuité de 17 millions serait largement suffisante.

D'ailleurs il y aurait un moyen de rembourser la compagnie de l'Est dans des conditions beaucoup plus économiques. Il suffirait de prélever pendant trois ans une somme de cent millions sur l'amortissement de la dette de l'Etat envers la Banque. On sait que la Banque fournit à l'Etat de l'argent à un pour cent. Le trésor bénéficierait donc, moyennant l'allongement du délai de remboursement à la Banque, de la différence entre le taux usuraire accordé par le projet à la compagnie de l'Est et le modeste taux de 1 0/0. L'orateur a la conviction que la Banque se prêterait à cet arrangement; il dépose donc une proposition dans ce sens.

M. de Fourtoul ne demande pas mieux que d'examiner le mode de remboursement proposé par M. Poyer-Quertier et d'y adhérer au besoin. Mais il maintient le droit de la compagnie de l'Est à toucher intégralement les 325 millions.

M. Poyer-Quertier demande la continuation à demain pour répondre à M. de Fourtoul.

Assentiment.

La séance est levée à 5 h. 35.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les nouvelles et dépêches suivantes :

On nous écrit de Versailles, 28 mai :

Vous savez qu'aujourd'hui avait lieu le grand pèlerinage au plus ancien sanctuaire de la Sainte-Vierge en France. Ce matin, à 6 h. 1/2, environ 140 députés de la majorité ont pris un train spécial pour se rendre à Chartres, assister à la grand-messe du dévotionnaire. Un certain nombre empêchés par les affaires, avaient écrit à l'évêque pour exprimer leurs regrets.

Tout le clergé, croix et bannières en tête, s'est rendu à la gare au devant des députés. De la gare à la cathédrale, une foule immense remplissait les rues et garnissait les fenêtres des maisons, et donnait aux représentants de la France, à la délégation de l'Assemblée nationale, les témoignages les plus sympathiques.

A la messe pontificale à laquelle assistaient plus de dix évêques, Mgr Guibert, archevêque de Paris, a prononcé une touchante allocution. Il y a eu communion générale.

Les députés ont repris ensuite le chemin de fer et sont arrivés à Versailles pour l'heure de la séance. La gauche, un instant, a eu la pensée d'une manifestation de mauvais goût devant laquelle elle a reculé au moment de l'exécution.

M. Thiers, Mme Thiers et Mlle Dosne ont quitté le palais de la présidence à midi 1/2. Dans la cour d'honneur du palais, un certain nombre de représentants, de conseillers généraux de Seine-et-Oise et de conseillers municipaux s'étaient réunis pour saluer une dernière fois le président de la République.

M. le maréchal de Mac-Mahon a adressé à M. le général Ducrot la dépêche suivante :

Après la démission irrévocable de M. Thiers et le vote de l'Assemblée nationale, j'ai eu devoir accepter la présidence de la République; je compte parfaitement sur votre patriotisme et notre vieille amitié pour être certain que vous maintiendrez l'ordre s'il venait à être troublé.

M. le général Ducrot a répondu :

Vous avez raison de compter sur mon patriotisme et sur mon dévouement absolu à votre personne et à la cause que vous représentez.

Je suis avec vous de cœur et d'âme et je répons du 8<sup>e</sup> corps d'armée.

Le *Monde* affirme que M. le maréchal de Mac-Mahon ne sera pas remplacé au commandement en chef de l'armée de Versailles.

Le général de Ladmirault reste gouverneur de Paris, et le général Douay conserve le commandement de l'armée de Versailles.

Un ordre général du général Chanzy aux troupes composant le 7<sup>e</sup> corps d'armée porte :

Le maréchal de Mac-Mahon est nommé Président de la République.

Les destinées du pays ne pouvaient être mises en des mains plus loyales.

Ce choix est un honneur pour l'armée.

Le 7<sup>e</sup> corps saura le justifier en donnant l'exemple du devoir, de la discipline et du patriotisme.

Signé : CHANZY.

Quartier général à Tours.

Paris, 28 mai.

Le bruit court à la Bourse qu'on présenterait la proposition de proclamer la République et de nommer le maréchal Mac-Mahon président pour un terme de cinq années.

Londres, 28 mai.

Une dépêche du consul d'Angleterre à Corfou annonce l'apparition d'une bande de brigands sur le côte d'Epire.

Elle a été capturée d'un jeune homme.

subject grec, et demande une rançon de 500 livres turques.

On croit que le chef de la bande est le redoutable Ali Journa.

Londres, 28 mai.

Une dépêche de l'Agence Reuter annonce que les républicains d'Espagne font de grands efforts pour déterminer le maréchal Espartero à accepter la présidence de la République.

Londres, 28 mai.

Aux courses d'Epsom (Derby), Doncaster est arrivé premier, Kaiser et Gang Forward ont fait dead heat pour la seconde place.

## Nouvelles du soir.

On nous écrit de Versailles, 28 mai, soir :

On s'est beaucoup occupé aujourd'hui, dans les cercles parlementaires, d'un projet qui, afin de prévenir le retour des crises gouvernementales, établirait l'irresponsabilité du président de la République et fixerait à ses pouvoirs une durée de cinq ans. Ce projet paraissait accueilli avec faveur dans les fractions de la droite et des centres.

On parle d'une entrevue qui aurait lieu de main entre les ministres des finances et du commerce et M. Cordier, président de la Commission des tarifs, pour chercher les moyens d'abroger l'impôt sur les matières premières ou du moins d'abaisser les tarifs.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Koubaic.)

Paris, 29 mai, matin.

La gauche républicaine s'est réunie hier.

Ces séances quotidiennes n'ont pour but que d'établir une communion d'idées entre tous les membres de la réunion.

Le centre-droit est convoqué pour demain, vendredi, afin de procéder au renouvellement de son bureau. Tous les membres de cette réunion se proposent de choisir M. le duc d'Audiffret-Pasquier, en qualité de président, en remplacement de M. St-Marc-Girardin.

M. Vacherot, maire, et MM. Delacour et de Royer, adjoints du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ont donné leur démission.

Madrid, 27 mai, soir. — Dorregaray se dirige vers Logrono ou les colonnes se concentrent pour l'attaque.

Madrid, 28 mai, soir. — Le ministre de la Justice et le général Nouvitas commandant en chef de l'armée du Nord sont arrivés à Pampelune pour conférer ensemble.

Le bruit que le maréchal Espartero prendrait le commandement de l'armée du Nord est démenti.

Rome, 28 mai. — L'impératrice de Russie, accompagnée des grands ducs, Marie Alexandrowna et Marie Nicolaïowna, du prince de Hesse, Darmstadt, et d'une nombreuse suite, s'est rendue aujourd'hui au Vatican.

Le Pape a reçu l'impératrice de Russie et les grandes duchesses en audience privée. L'impératrice a présenté sa suite au Pape. Le prince de Hesse et le prince Bariatski sont ensuite allés rendre visite au Cardinal Antonelli.

Le Pape a envoyé à l'impératrice de Russie un bouquet magnifique et un autre cadeau à la Grande duchesse Marie Nicolaïowna.

Strasbourg, 28 mai. — Le gouvernement de l'Alsace-Lorraine a l'intention de nommer, en vertu de la loi de 1833, une commission chargée de remplacer le Conseil municipal de Strasbourg, suspendu pour un an.

Genève, 28 mai. — Le Journal de Genève publie le projet de loi pour l'organisation du culte catholique. Le canton serait divisé en paroisses, et chaque paroisse nommerait un curé et un conseil d'administration. Le serment imposé aux curés serait analogue à celui qu'ils prêtaient précédemment.

L'ensemble du culte serait dirigé par un conseil supérieur, composé de 20 laïques et de cinq ecclésiastiques nommés par tous les catholiques du canton. Ce conseil fixerait les conditions d'éligibilité des ecclésiastiques en dehors de l'institution canonique.

La suspension des ecclésiastiques pourrait être prononcée par le Conseil d'Etat pour violation de serment et par l'autorité diocésaine pour des faits disciplinaires.

Vienne, 27 mai. — Le bilan hebdomadaire de la Banque nationale d'Autriche donne les résultats suivants :

Augmentation. — En caisse métallique : 8,000 florins. — Avances sur titres : 3,585,000 fl.

Diminution. — Circulation : 2,085,000 Portefeuille : 35,000 fl.

Constantinople, 28 mai. — Deux incendies ont éclaté aujourd'hui à Stamboul. Le premier a brûlé plus de 300 maisons et le second une dizaine de maisons.

Bilbao, 28 mai. — De fortes bandes sous les ordres de Dorregaray sont en Navarre. Elío a pénétré en Biscaye. Des précautions de défense sont prises. On s'attend à une action sérieuse.

## COMMERCE

### Dépêches télégraphiques.

Havre, 29 mai.  
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 500 b. Marche calme, petite demande, disponible soutenu, livrable inchange.

Liverpool, 29 mai.  
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes pleinement 10,000 b. Marché ferme.

New-York, 29 mai.  
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Recettes 23,000 b.

Liverpool, 28 mai.  
Ventes 10,000 b., dont 8,000 b. pour la filature, calme, sans changement. Amérique Livraison mai, clause good ordinary 83/4.

Lundi et mardi fêtes.  
Louisiane 9 3/16. Georgie 8 7/8. Livrable 8 3/4. Omra 6 3/8. Livrable 6 3/8. Dholerah 6 1/8. Bengale 4 1/2.

Importations 14,000 b., dont 7,000 b. Amérique et peu de Surate. Recettes d'hier aux Etats-Unis 6,000 b. Manchester hier

Calcutta, 26 mai.  
Marché calme. Bengale fair nouveau 4 5/16, coût et fret pour Londres. — Change à 6 mois de vue 1 s. 11 à 1 s. 11 1/8. Manufactures calmes.

Bombay, 26 mai.  
Omra fully fair fr. 77-94. Dholerah fully fair fr. 76-27, coût et fret par steamer pour le Havre.

ARRIVAGES : *Alphonse-Blisa*, venant des Gonaïves, avec 16 balles coton; *Président* (st.), venant de Bordeaux, avec 150 balles coton.

Avis divers

ANVERS, 28 mai. — Laines : Marché soutenu. On a vendu aujourd'hui 90 balles laine en suite de la Plata.

Cotons : On cite la vente de 35 balles coton Bengale, disponible, à fr. 48 par 50 kilos.

HAVRE, 27 mai. — Laines : En bonne demande et prix fermes; on a vendu 60 b. LIVERPOOL, 28 mai. — Cotons : Ventes 10,000 balles, dont 2,000 b. pour la spéculation et l'exportation. Marché calme.

HAVRE, mercredi 28 mai. — Cotons : Ventes totales : 917 b.

Notre marché est resté assez languissant ce matin, et nous ne notons pas 600 b. à midi, on y comprenant quelques affaires remontant à la soirée d'hier. Sans être plus animée, la demande a été assez régulière cette après-midi, surtout pour les Louisiane dont il s'est fait quelques parties assez rondes. Nous notons en somme 917 b., la totalité en disponible, à prix assez bien tenus.

Après avoir cédé hier au soir mai à 107 fr. 50, on a de nouveau payé ce mois 198 fr. aujourd'hui. On a fait en outre juin à 107 fr. 50, puis à 107 fr., ainsi que juillet-août. En Omra on a payé mai 73 fr.

Liverpool est calme sans changement avec 10,000 b.

Manchester était hier calme, mais ferme. Les recettes d'hier aux Etats-Unis ont été de 6,000 b., soit 19,000 pour quatre jours, contre 17,000 b. la semaine dernière et 5,000 b. en 1872.

Nous cotons :

Très-ord. Louisiane 111 —  
Low Midd. L<sup>e</sup> en mer N  
dito en charge N

Ordinaire Feruambourg 112 —  
Ordinaire Omra 75 —  
New Omra, en charge et en mer N

Ordinaire Tinnivelly 75 —  
Ordinaire Cocanada 73 —  
Ordinaire Bengale 49 —

ALEXANDRIE, 19 mai. — Laines : L'amélioration que le télégraphe nous signalait de Liverpool ne s'est ressentie chez nous que d'une manière peu remarquable; les sortes moyennes sont restées en demande limitée et sans variation dans les prix; seules les qualités supérieures ont eu un placement plus facile avec une légère avance sur les derniers cours. Hier, cependant, le marché a clôturé de nouveau faible pour toutes les qualités aux prix suivants : Good middling P. 290 à 210; middling fair P. 310 à 320; fair à fully fair P. 350 à 360; fully good fair P. 370; good à fine P. 425 à 435. Les ventes du 10 au 18 courant s'élevaient à 10,000 cant. de Particuliers, de P. 260 à 425; 500 cant. Gallin, de P. 440 à 450, et 500 cant. écart de P. 60 à 90. La marchandise à livrer, après des réductions ultérieures, a joui d'une meilleure demande, pour retomber ensuite dans le même calme, et les prix restent faibles de Tal. 18 à 18 1/8 sur livraison novembre.

Arrivages de l'intérieur, du 10 au 18 mai : 8,000 cant., contre 5,500 à la même époque de l'année passée.

Stock actuel en cotons de particuliers et des princes : 180,000 cantares, contre 160,000 à la même époque de l'année passée.

BOMBAY, 23 mai. — Cotons : Marché très-ferme, prix haussant. Le choix devient de jour en jour moins satisfaisant. Les renforts en Dholerah-Bhowngur ont cessé par suite de la clôture du cabotage vers cette province causée par les appréhensions du commencement prochain de la mousson du Sud-Ouest. On cote : Omrawattee, nouveau, fully fair, 6 1/4 d. par vapeur; dito ditto fully fair 6 5/8d. 6 3/8d. par vapeur; par voilier les mêmes prix; le tout coût et fret pour Liverpool.

EAU MINÉRALE NATURELLE SULFUREUSE GOURDONNEUSE ET IODURÉE DE ST-BOËS (BASSES PYRÉNÉES).

Cette eau unique par sa composition chimique est employée comme le plus puissant remède contre les affections si nombreuses de la poitrine, brucite catarrhes, asthmes, angine granuleuse, phthisie pulmonaire et laryngée, et contre les maladies des voies génito-urinaires, etc.

Dépôt à Koubaic, chez M. Fournier, pharmacien.

1873